

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021 - 182 en date du 24 novembre 2021
Recrutement d'un contrat aidé - Parcours Emploi Compétence**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt-quatre novembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de la commune de Mérinchal, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 18/11/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 51	Votants : 55	POUR : 55
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 7	Exprimés : 55	

Présents : MM., VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, FERRIER, PICHOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. SCARAMUCCIA à LE CORRE, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN.

Excusés : MM. DESCLOUX, JOULOT, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, D'HULSTER, ROULLAND.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise VENTENAT

Rapporteur : Alexandre VERDIER, Président

Suite à la démission de l'agent en charge de l'accueil, il est proposé de recruter une nouvelle personne dans le cadre des contrats aidés « Parcours Emploi Compétences » (PEC)

La prescription du PEC est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'État.

La mise en œuvre des « Parcours emploi compétences » repose sur le **triptyque emploi-formation-accompagnement** : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. Le recrutement sous cette forme de contrat va permettre de recruter une personne rencontrant des difficultés d'insertion dans le monde du travail via une formation qui sera opérée en interne par les agents de la collectivité et en externe par des sessions de formation spécifiques.

Ce contrat sera un contrat à durée déterminée à temps non complet (20 heures par semaine) de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre la Communauté de communes et l'État.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-182-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRILLE EN AQUITAINE**

Il est précisé que la Communauté de communes bénéficiera d'une aide financière de 80 % dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle Emploi.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE METTRE à jour le tableau des effectifs ;
- D'AUTORISER le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches pour ce recrutement et à signer tout document concernant ce dossier ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 8 décembre 2021
Pour copie conforme, le 8 décembre 2021

Le Président,
Alexandre VERDIER

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211124-2021-182-DE
Date de télétransmission : 08/12/2021
Date de réception préfecture : 08/12/2021